

L'essentiel du plan de gestion des sites des « Marais tufeaux du Châtillonnais »

Plan de gestion synthétique 2013 - 2022



Le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne et ses missions

Depuis sa création en 1986, le Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne, **association loi 1901** reconnue d'intérêt général, vise à préserver la biodiversité bourguignonne.

Ainsi, le Conservatoire se donne pour missions :

- De protéger les sites naturels, au moyen d'acquisitions foncières et de conventions de gestion, sur lesquels il met en œuvre des études et des travaux de gestion des milieux en partenariat avec les agriculteurs et autres acteurs locaux ;

En décembre 2013, l'État et le Conseil régional ont agréé le Conservatoire au titre de l'article L.414-11 du Code de l'environnement. Ainsi, ils reconnaissent l'intérêt de ses actions et affirment leur soutien à l'association.

- De porter des programmes de préservation des milieux naturels ou d'espèces à fort enjeu sur l'ensemble de la Bourgogne et en collaboration avec de nombreuses structures ;

- D'accompagner les collectivités territoriales dans le déploiement de leur politique « biodiversité » ;

- De faire découvrir les espaces naturels remarquables et de sensibiliser les acteurs et le public à la protection de la nature.

Le Conservatoire agit pour le patrimoine naturel

Le Conservatoire gère **plus de 170 sites**, soit plus de **5000 ha**, répartis sur la Bourgogne. Il s'agit de parcelles acquises par le Conservatoire ou de parcelles appartenant à des privés ou à des collectivités et pour lesquelles la gestion a été confiée au Conservatoire via des conventions de partenariat. Les milieux concernés sont très variés : tourbières, landes, marais, prairies humides, pelouses sèches calcicoles, etc.

L'ensemble de ces sites constitue des **milieux jugés d'intérêt écologique au moins à l'échelle régionale, voire nationale ou européenne**. Ainsi, la très grande majorité des sites est rattachée au réseau européen Natura 2000 ou bénéficie d'un statut de protection ou d'un classement au titre des espèces ou des milieux naturels.

Enfin, le Conservatoire est **gestionnaire de trois des quatre Réserves Naturelles Nationales de Bourgogne et d'une Réserve Naturelle Régionale**.



Marais du Fourneau
G. Doucet - CENB

Pour gérer ses sites, le Conservatoire établit des « plans de gestion »

Tous les sites gérés par le Conservatoire sont amenés à être dotés d'un **plan de gestion**, validé par le Conseil Scientifique du Conservatoire. Ce document technique cadre le travail du Conservatoire afin d'assurer la préservation du patrimoine naturel et la cohérence de la gestion du site, ce dans l'espace et dans le temps. Au regard du diagnostic réalisé pour chaque site, le plan de gestion se décline en objectifs et en opérations à mettre en œuvre en concertation avec les nombreux partenaires locaux afin de concilier au mieux préservation du patrimoine naturel et activités humaines. Le plan de gestion est **renouvelé tous les 10 ans** dans le but d'ajuster les orientations de gestion en fonction de l'évolution du site. Ce document est également un outil permettant de **mobiliser les fonds publics** en faveur de la biodiversité.

Très technique, un plan de gestion peut être difficile à appréhender par les élus et les acteurs locaux. C'est pourquoi le Conservatoire a rédigé le présent document, appelé «**plan de gestion synthétique**», pour vous présenter l'**essentiel des informations à connaître pour un site donné**.

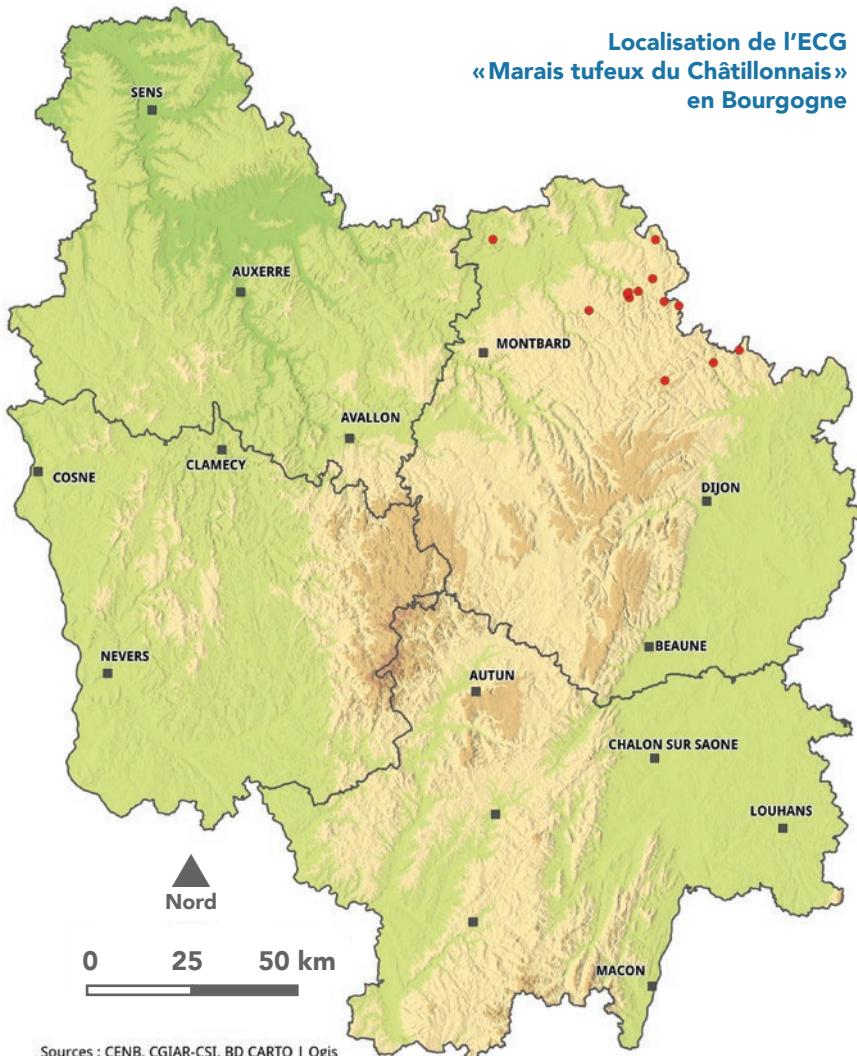
Des Entités Cohérentes de Gestion (ECG) pour mutualiser les moyens

Depuis 2012, par souci de cohérence territoriale et d'efficacité, certains sites aux caractéristiques écologiques et problématiques de gestion proches sont regroupés en **Entité Cohérente de Gestion (ECG)** et font l'objet d'un seul et même document de gestion.

Présentation de l'Entité Cohérente de Gestion « Marais tufeux du Châtillonnais »

Installés dans un contexte géologique particulier impliquant des résurgences d'eau chargée en carbonate de calcium, les marais tufeux sont des habitats naturels remarquables dont un des plus gros réseaux français se trouve à cheval sur les régions Bourgogne Franche-Comté et Grand-Est, entre Châtillonnais et plateau de Langres.

En Bourgogne, les premières interventions de protection de ces milieux ont été entreprises au début des années 1990 et se poursuivent depuis plus de 25 ans.



Contexte socio-économique et culturel

ACTIVITÉS HUMAINES :

- **Agriculture** : dominée par l'élevage dans les vallées et les cultures céréalières sur les plateaux. Les marais ne sont qu'exceptionnellement soumis à une activité agricole.

- **Sylviculture** : exploitation forestière de feuillus importante sur le territoire mais inexiste sur les marais en eux-mêmes. Rares plantations résineuses
- **Sports et loisirs de pleine nature** : randonnée, chasse et pêche, observations naturalistes

Contexte général

- **Nombre de sites** : 13 dont 9 sites en délégation de gestion (conventions avec les communes et propriétaires privés), 2 en propriété Conservatoire, 1 en bail emphytéotique et 1 mixte (propriété Conservatoire et délégation de gestion par la commune et un propriétaire privé)

- **Surface** : 66 ha
- **Communes concernées en Côte-d'Or** : Bure-les-Templiers, Chaugey, Cussey-les-Forges, Essarois, Lignerolles, Le Meix, Recey-sur-Ource, Saint-Germain-le-Rocheux, Vernois-lès-Vesvres, Villedieu

• Zonages environnementaux :

- **9 ZNIEFF de type 1***
- **3 sites Natura 2000**
 - 2 ZSC, désignées au titre de la Directive européenne Habitat, Faune, Flore - n° FR 2600959 « Milieux forestiers du Chatillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus »
 - n° Fr 2600963 « Marais tufeux du Chatillonnais »
- 1 ZPS, désignée au titre de la Directive européenne Oiseaux n° FR 2612003 « Massifs forestiers et vallées du Châtillonnais »
- 1 Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
- 1 Espace Naturel Sensible du département de la Côte-d'Or
- 11 sites inclus dans le périmètre du projet de Parc Naturel National de Forêts de Champagne et Bourgogne

• Autres zonages :

- **2 sites en périphérie de protection immédiat de captage d'eau**
- **Milieux naturels présents** : prairies (30%), bas marais alcalins et caricaies (25%), fourrés et boisements humides (30%), pelouses calcaires (5%), mégaphorbiaie (5%), plantations de résineux (2,5%), végétation aquatique et des bords de cours d'eau (2,5%)

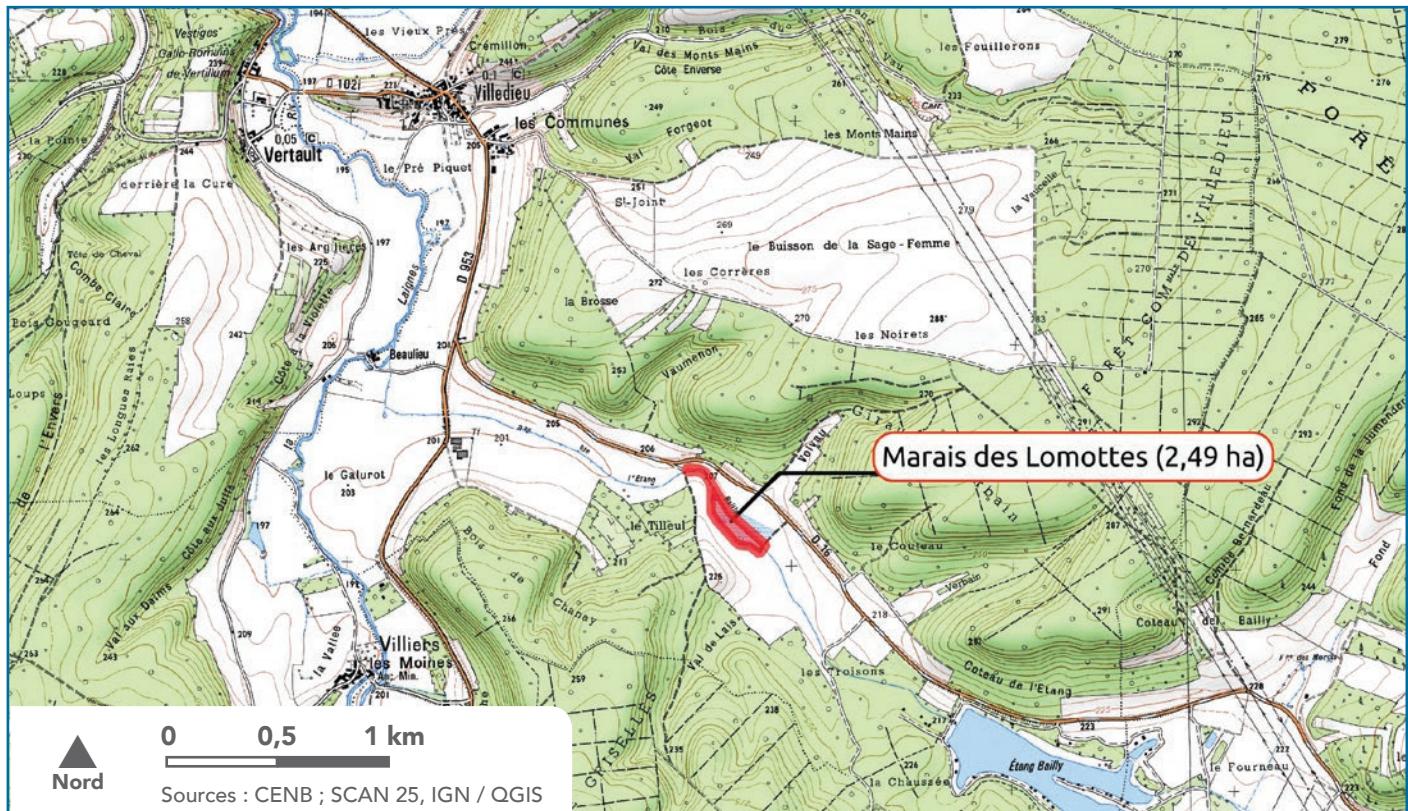
- **Géologie** : calcaires argileux du Jurassique moyen (Bajocien) en alternance avec des marnes à *Ostrea acuminata* affleurant par endroits. Les sources suintent au niveau de ces couches marneuses.

- **Topographie** : accidentée due à la présence de combes et petites vallées entre les plateaux. Les marais sont installés sur les pentes ou dans des cuvettes.

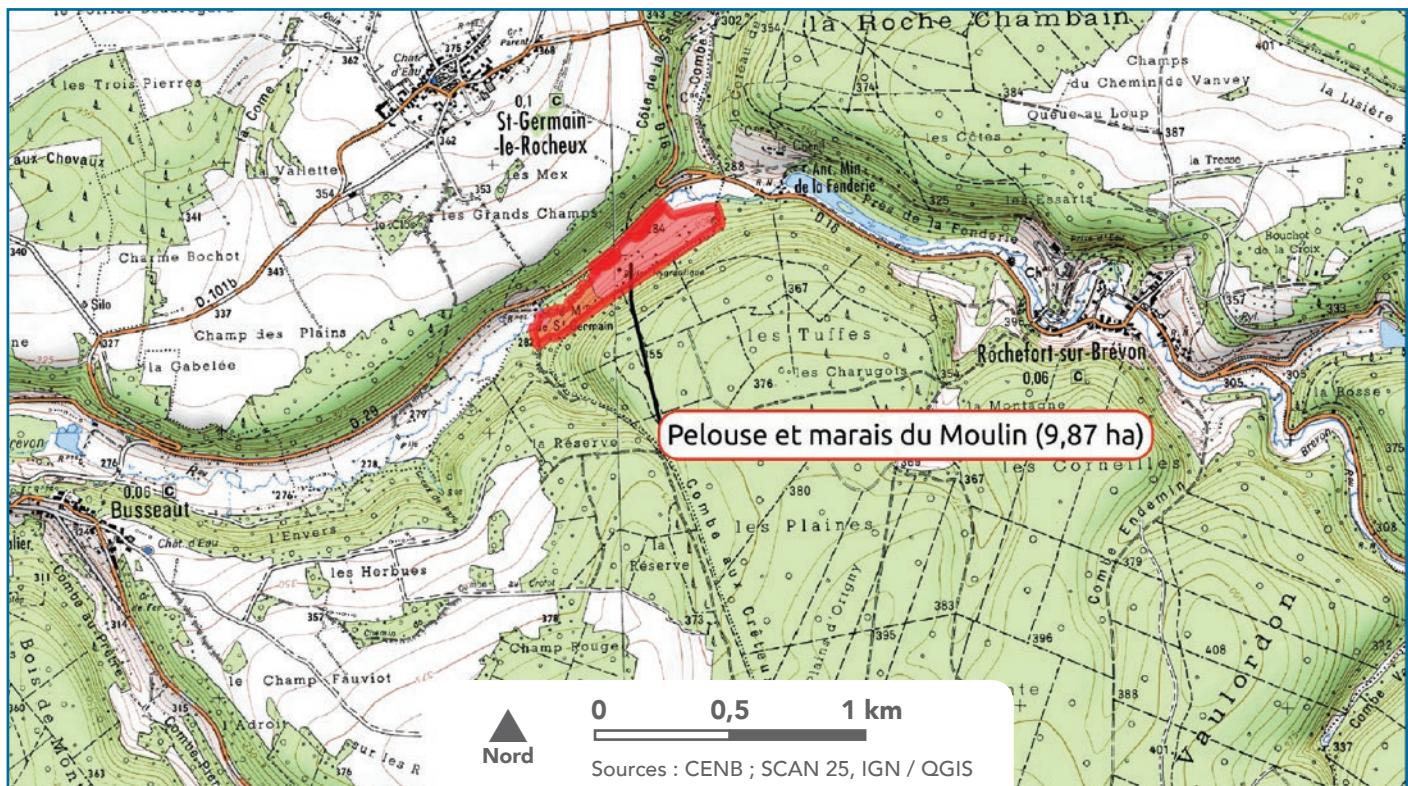
- **Climat** : océanique semi-continental (pluviométrie assez élevée et contrastes importants de température entre l'hiver et l'été). Présence de micro-climats encore plus froids et plus humides dans les combes et vallées où sont installés les marais tufeux.

Localisation des sites de l'ECG

Le marais des Lomottes

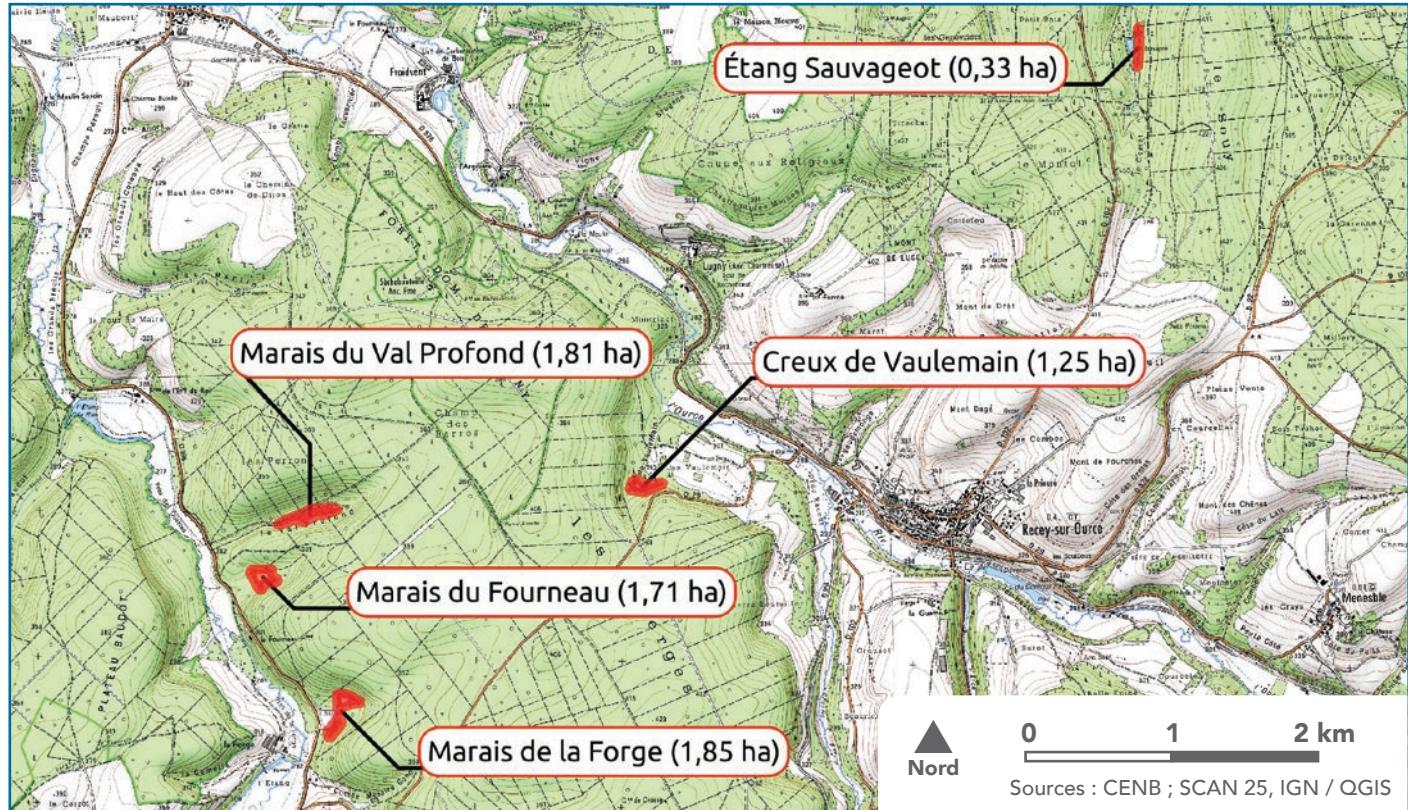


La pelouse et le marais du Moulin



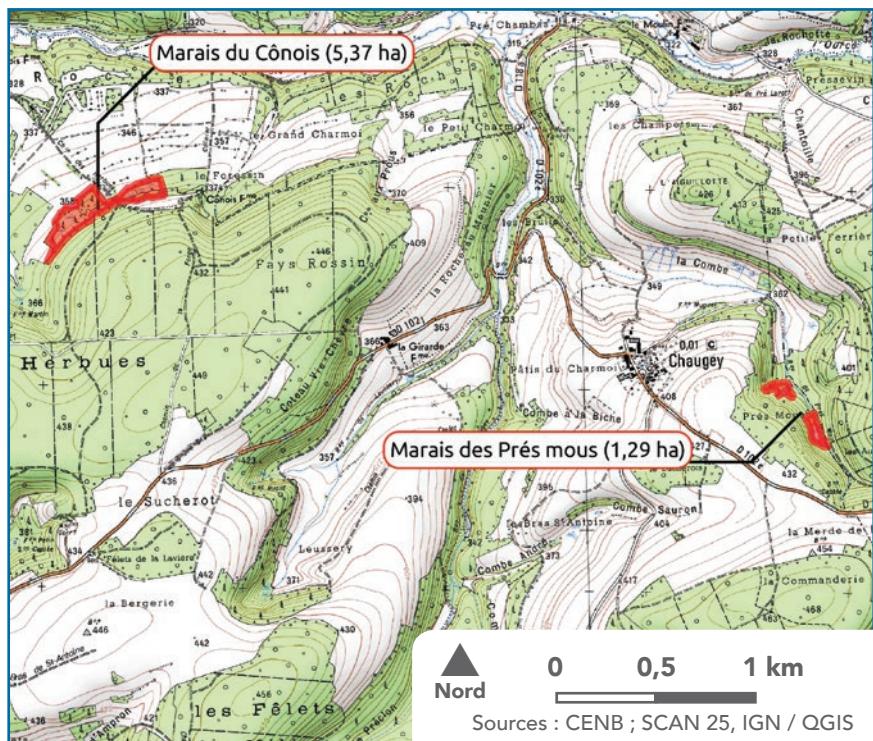
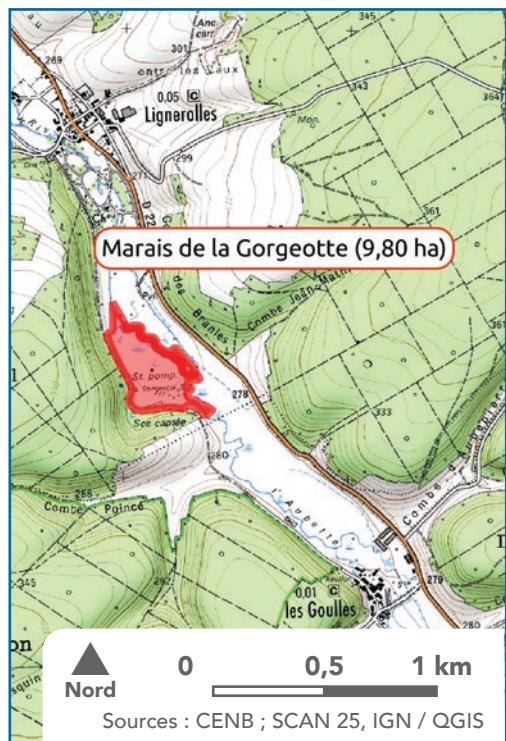
Localisation des sites de l'ECG

Zone médiane



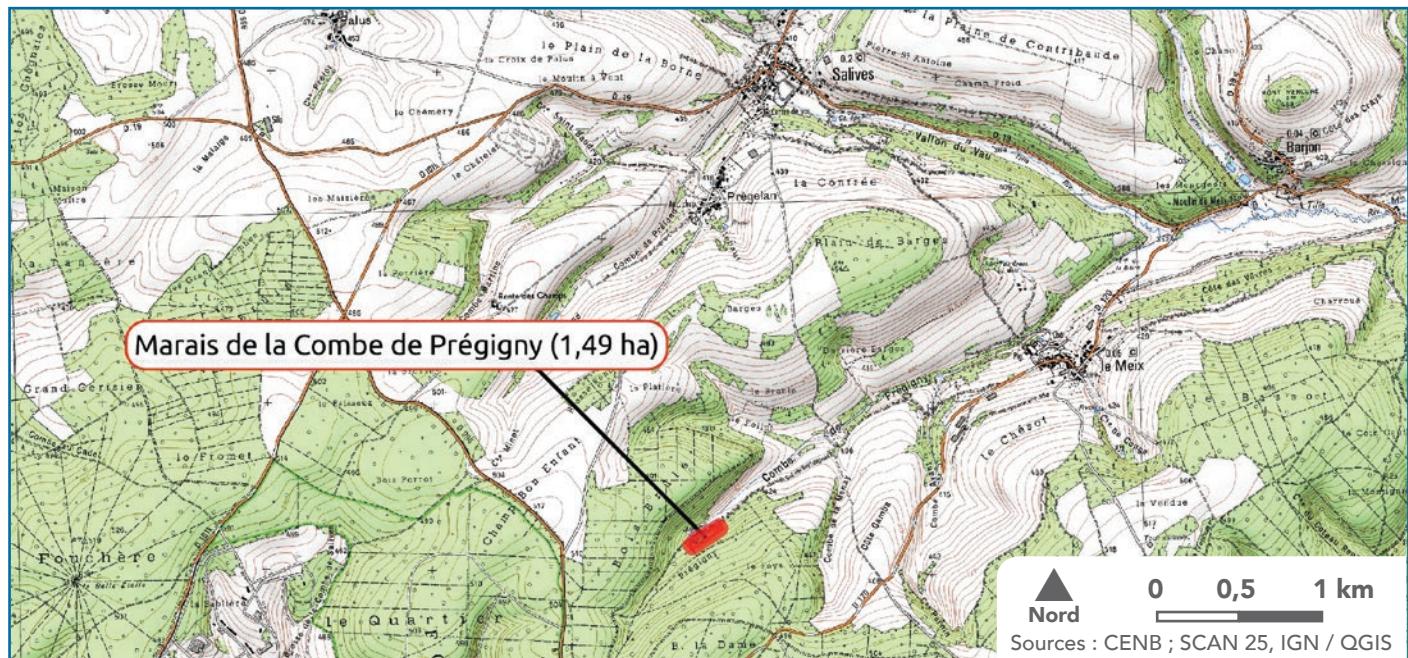
Le marais de la Gorgeotte

Zone est

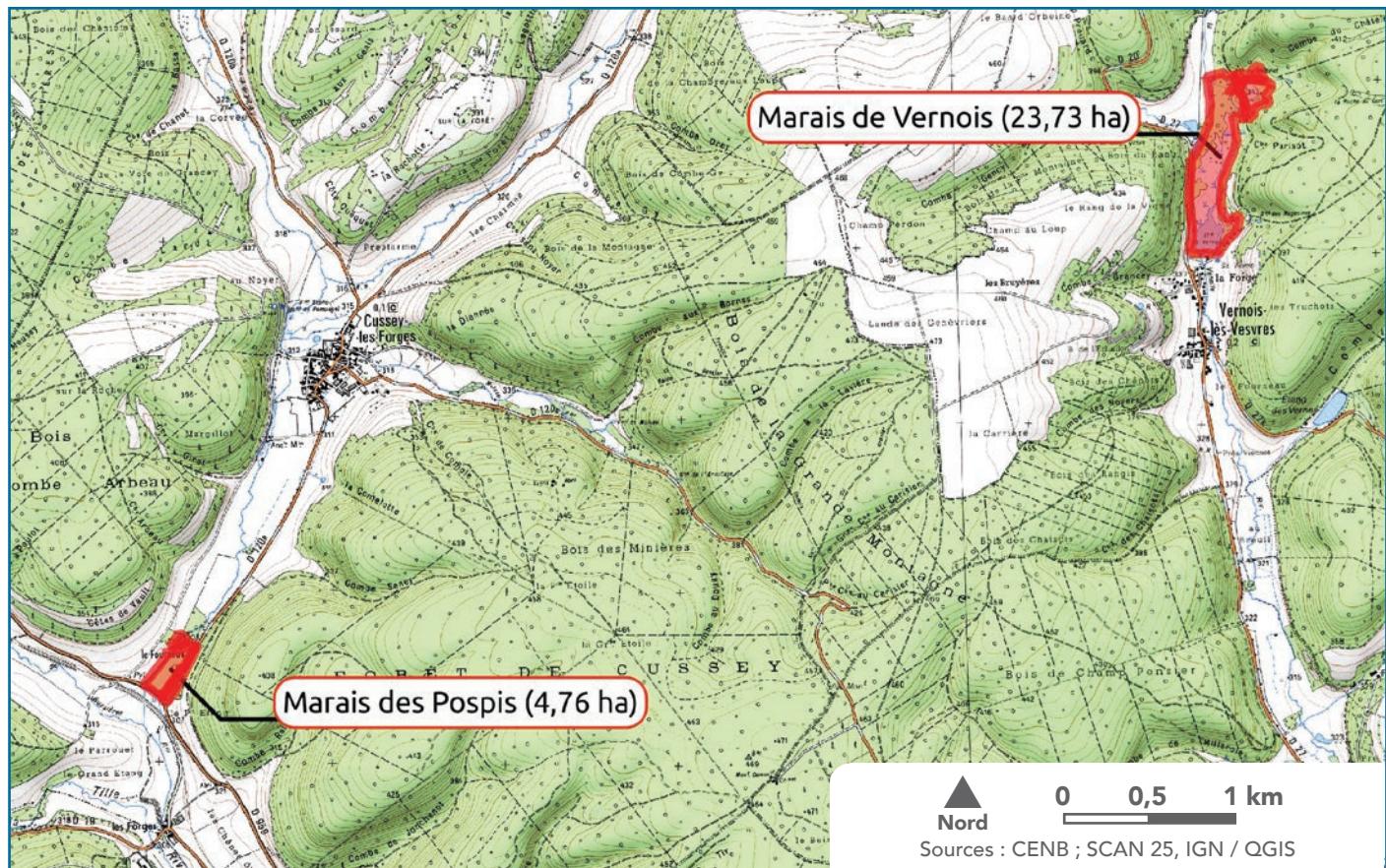


Localisation des sites de l'ECG

Le Marais de la Combe de Prégigny



Zone sud



Un patrimoine naturel à préserver

Des milieux naturels remarquables et patrimoniaux mais occupant de faibles surfaces

L'ECG abrite une mosaïque de milieux humides caractéristiques de ces conditions géologiques particulières sur substrat calcaire. Outre leur rôle de réservoirs de biodiversité, ces milieux humides assurent des fonctions régulatrices de la ressource en eau, primordiales à l'échelle des bassins versants. La majorité de ces milieux est reconnue d'intérêt européen.

Des **milieux pionniers constitués de dépôt de tuf**. Le tuf est une roche friable issue de la précipitation du calcaire dissout dans les eaux de suintement en présence de l'oxygène de l'air et sous l'action conjuguée de mousses et algues microscopiques. Sur certains marais, ces dépôts peuvent former de véritables vasques.

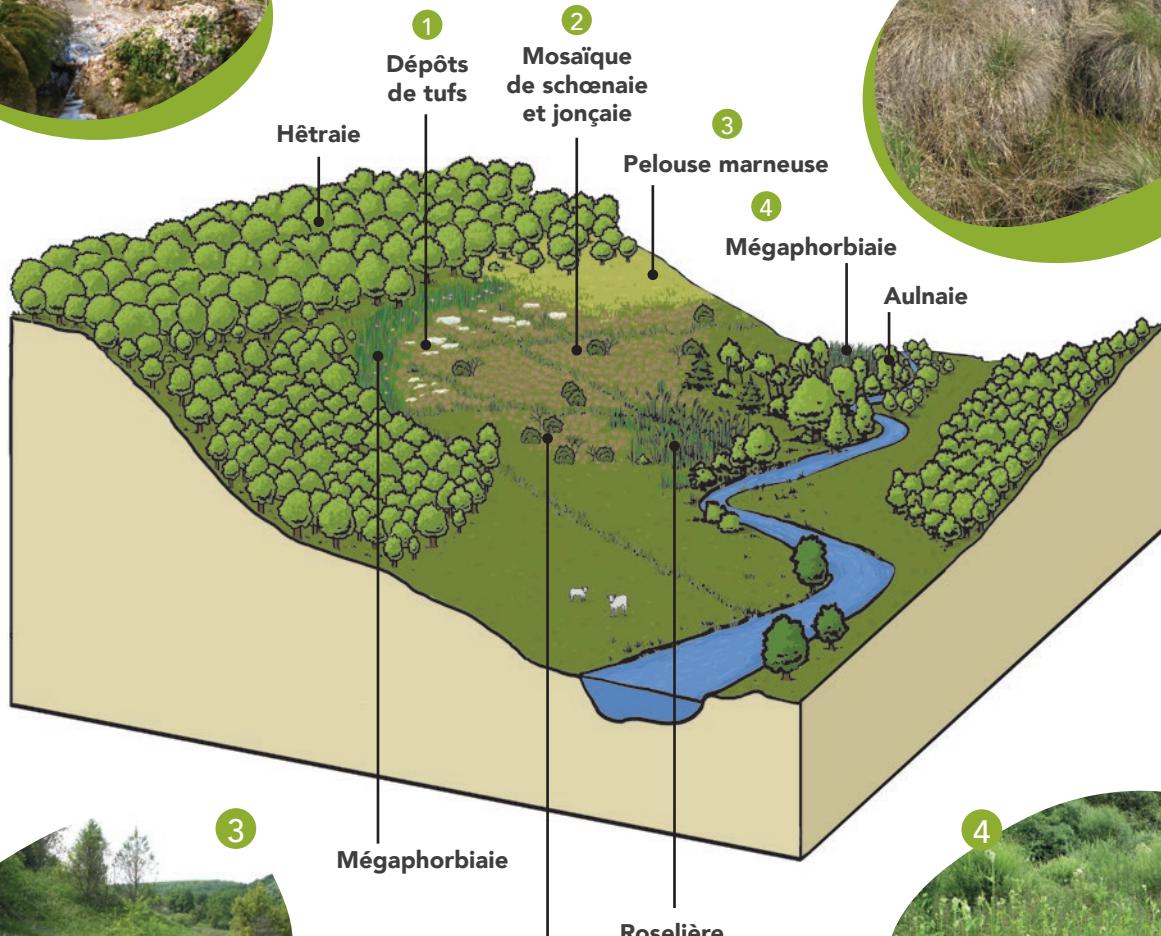


Au cœur du marais, **choins, joncs, laîches et linaigrettes** sont les espèces dominantes. La **Schoenae** est reconnaissable à ses grosses touffes, aussi appelés touradons, de choins. Elle est préférentiellement installée autour des sources et suintements. Le **Jonc à tépales obtus**, associé aux laîches, forme des formations végétales assez homogènes, aux différentes nuances de vert, piquetées çà et là du bleu de la Gentiane pneumonanthe ou du blanc de la Linaigrette à large feuilles*. Des **fourrés de saules et de bordaines** complètent fréquemment cet assemblage de milieux ouverts humides.

Sur les secteurs légèrement plus secs, souvent en limite du marais, se développent des **pelouses marneuses** reconnaissables à la présence des fleurs jaunes du Lotier maritime et violettes de la Succise.

Sur les **lisières des marais**, il n'est pas rare d'observer des **mégaphorbiaies** à Aconit napel et Eupatoire chanvrine.

Au-dessus des marais tufeux, c'est généralement le domaine des **habitats boisés**, souvent des **hêtraies**, alors que les **aulnaies riveraines** poussent le long des cours d'eaux de fond de vallon.



* Photographies en couverture du document

Une flore montagnarde en plaine

Malgré la faible altitude de l'ensemble des sites de l'ECG, le climat global du territoire, renforcé par des microclimats froids dans les vallées, est favorable à l'installation d'une flore montagnarde. Ainsi, bon nombre des espèces caractéristiques de ces marais poussent généralement à des altitudes beaucoup plus élevées dans le Jura, les Alpes ou les Pyrénées.

- Parmi elles, on peut citer **trois espèces végétales très rares en Bourgogne et cantonnées au Châtillonnais** : la **Laîche de Davall**, le **Choin ferrugineux** et la **Swertia pérenne** ; les deux dernières espèces étant protégées.



Choin ferrugineux
G. Doucet - CENB



Laîche de Davall
G. Doucet - CENB



Swertia pérenne
G. Doucet - CENB

- Les **formations végétales humides** des marais tufeux accueillent aussi des espèces dites oligotrophes, c'est-à-dire capables de se développer sur des substrats peu riches en matière organique. Ce sont notamment la **Langue de serpent** ou **Ophioglosse commun**, une fougère très rare poussant au sein des pelouses marneuses et prairies, l'**Épipactis des marais**, une orchidée protégée, et la **Parnassie des marais**.



Ophioglosse commun
G. Doucet - CENB



Parnassie des marais
P. Juillard - CENB



Épipactis des marais
G. Doucet - CENB

Une faune dépendante des milieux humides

Même s'il n'est pas rare d'observer de nombreuses espèces forestières au cœur des marais, la plupart des espèces animales rencontrées sont intimement liées aux milieux humides ouverts, notamment pour leur reproduction. Il s'agit principalement d'odonates et de papillons, mais aussi d'espèces beaucoup plus discrètes, comme des escargots.

Les escargots

Plusieurs espèces de vertigo, petits mollusques de 1 à 3 mm, sont liées aux marais. Parmi ceux-ci, deux d'intérêt européen sont présents sur les marais tufeux du Châtillonnais. Il s'agit du **Vertigo étroit**, qui vit dans des habitats herbacés humides et frais sur sols calcaires, et du **Vertigo de Des Moulins**, dont le milieu de vie est constitué de microdépressions d'eau stagnante associées à des végétations hautes et denses très humides. Une troisième espèce se trouve souvent en compagnie des deux autres : le **Vertigo des marais**.



Vertigo des marais
G. Doucet - CENB

Les odonates (Libellules et demoiselles)

Parmi les espèces présentent sur cette ECG, 3 sont patrimoniales et bénéficient des actions du Plan Régional d'Action en faveur des odonates. Ce sont la **Cordulie à taches jaunes**, l'**Agtron de Mercure*** et le **Cordulegastre bidenté** dont la larve se développe dans les suintements traversant les marais. Elle met 4 à 5 ans avant de se métamorphoser en libellule adulte.



Cordulegastre bidenté
C. Foutel - CENB



Emergence de Cordulie à taches jaunes
G. Doucet - CENB

Les papillons

La présence de certaines espèces végétales caractéristiques des marais est favorable à l'installation de trois espèces protégées : le **Damier de la Succise**, le **Cuivré des marais** et l'**Azuré des mouillères**. Celui-ci ne subsiste en Bourgogne que dans quelques marais tufeux du Châtillonnais et prairies paratourbeuses du Morvan. En effet, son cycle de développement est conditionné à la présence de la **Gentiane pneumonanthe** et de fourmis particulières. Une autre espèce de papillon protégée est également observée sur les sites de l'ECG. Il s'agit de la **Bacchante**, qui fréquente les nombreuses lisières forestières.



Damier de la Succise
G. Doucet - CENB



Bacchante
C. Diaz - CENB



Azuré des mouillères
sur une Gentiane pneumonanthe
G. Doucet - CENB

* Photographies en couverture du document

Des sites dans un bon état de conservation mais menacés

Les 13 marais tufeux de l'ECG peuvent être considérés dans un **état de conservation actuellement satisfaisant**. Cependant, ils sont soumis à **plusieurs facteurs de dégradation**. Les principales menaces qui pèsent sur ces milieux sont :

- la **plantation de résineux et le développement de semis de pins** au sein des marais,
- des **modifications artificielles du fonctionnement hydraulique des marais** avec notamment des pratiques de drainage ou de détournement des sources empêchant l'alimentation en eau des marais,
- un **embroussaillement** lié à la perturbation du fonctionnement hydraulique.

Au vue de ce constat, un ensemble de mesures est proposé par le Conservatoire pour la période de 2013 à 2022 afin de répondre de façon pertinente, cohérente et adaptée aux problématiques de chaque site de l'ECG. Ces mesures concernent l'amélioration de l'état de santé mais également les suivis scientifiques des espèces et habitats menacés ou encore la mise en place d'outils de valorisation pédagogique et de sensibilisation.



Embroussaillement important
G. Doucet - CENB

Des mesures pour répondre aux enjeux du site

Les budgets prévisionnels mentionnés ci-dessous sont calculés pour toute la durée du plan de gestion, soit 10 ans.

Une concertation locale pour concilier au mieux les différents usages sur les sites

Pour préserver au mieux les richesses des sites, il est primordial **d'informer et d'impliquer les acteurs locaux** dans les actions de gestion. Les réflexions conduites sur les sites sont donc menées en concertation avec les élus, les animateurs des sites Natura 2000 et les agriculteurs partenaires lors de réunions régulières.

Des interventions pour restaurer le fonctionnement hydraulique de certains marais

L'alimentation en eau naturelle des marais est indispensable pour leur bon fonctionnement. Or, **sur certains d'entre-eux cette alimentation a été fortement perturbée**. Le Conservatoire propose donc de mettre en place des **actions de bouchage de drains** au sein des marais afin d'en assurer l'ennouement. Il prévoit également d'ouvrir des **brèches dans les drains situés au-dessus des marais**.

Des interventions mécaniques pour restaurer et entretenir la végétation

La **colonisation arbustive dans les marais**, la **présence de plantations résineuses** mais aussi d'**espèces exotiques envahissantes** altèrent les formations végétales caractéristiques des marais. C'est pourquoi des **travaux de débroussaillage** sur des secteurs fortement colonisés par les arbustes, des **actions d'élimination des résineux**, y compris des semis, **et des espèces exotiques envahissantes** sont programmées.

Par ailleurs, pour être maintenues dans un bon état, les **formations à hautes herbes de mégaphorbiaies et caricaies**, doivent être **broyées régulièrement**.



Débroussaillage du Marais du Cônois
O. Volatier - CENB

Sites concernés : Marais du Cônois, Pelouses et marais du Moulin, Marais du Val Profond, Marais de la Gorgeotte, Etang Sauvageot et Marais des Pospis

Budget prévisionnel : 80 000 €

Calendrier prévisionnel : 2013 - 2022



Drain
G. Doucet - CENB

Sites concernés : Marais de la Gorgeotte et Étang Sauvageot

Budget prévisionnel : 7 000 €

Calendrier prévisionnel : 2013 - 2017

Des aménagements pour faciliter la découverte de ces milieux particuliers

Quelques-uns des marais de l'ECG sont pourvus d'**aménagements et d'outils de découverte**. Il s'agit donc d'en assurer l'entretien régulier. En parallèle, il apparaît que certains marais actuellement non aménagés pourraient faire l'objet d'action de **valorisation compatible avec la sensibilité des sites**. Des panneaux seront donc réalisés et l'accès aux sites sera facilité par des opérations de débroussaillage.

Sites concernés : Marais du Cônois, Pelouses et marais du Moulin, Marais de la Gorgeotte

Budget prévisionnel : 28 000 €

Calendrier prévisionnel : 2013 - 2022



Prolongement du pilotis
du Marais du Cônois
G. Aubert - CENB

Une consolidation de la maîtrise foncière pour améliorer la cohérence des périmètres de gestion

Des parcelles limitrophes à certains marais présentent de **forts enjeux écologiques**, mais ne bénéficient ni de maîtrise d'usage, ni de maîtrise foncière Conservatoire. Aussi, il est programmé de réaliser une **animation foncière sur ces parcelles** afin d'étudier avec les propriétaires les différentes possibilités de partenariat, que ce soit sous forme de convention de gestion ou d'outils de maîtrise foncière plus importants.

Par ailleurs, il existe encore de nombreux marais tufeux à forte valeur patrimoniale et/ou soumis à d'importantes menaces mais ne bénéficiant pas encore d'une gestion Conservatoire. Des **actions d'animation foncière sont envisagées** pour permettre l'intégration de ces espaces dans l'ensemble des sites Conservatoire.

Sites concernés : Pelouses et marais du Moulin, Marais du Cônois, Étang Sauvageot, Marais de Vernois-les-Vesvres

Budget prévisionnel : 12 000 € hors coût d'acquisition ou de rédaction de baux emphytéotiques pour de nouveaux sites

Calendrier prévisionnel : 2013 - 2015

Des actions de suivis pour évaluer l'efficacité des mesures mises en place

La mise en place de mesures de gestion a pour finalité la **préservation de la biodiversité remarquable** associée aux marais.

Pour s'assurer que la gestion est favorable à la faune et la flore caractéristiques de ces milieux naturels, différents suivis sont mis en place :

- **suivi des populations** d'espèces les plus menacées,
- **inventaire des groupes faunistique ou floristiques** les plus méconnus comme les mousses ou les araignées,
- **suivi technique des opérations de gestion**,
- **suivi du fonctionnement hydraulique** des marais,
- **évaluation des actions** entreprises et réajustement des pratiques au besoin.



Surveillance de la reproduction
de l'Azuré des mouillères
G. Doucet - CENB

Sites principalement concernés : l'ensemble de sites

Budget prévisionnel : 5 000 € / an

Calendrier de réalisation : 2013 - 2022

Des liens forts avec les autres politiques publiques de préservation des milieux naturels

Les sites Natura 2000



NATURA 2000

10 des 13 sites de l'Entité Cohérente de Gestion « Marais tufeux » font partie intégrante des sites Natura 2000. Ainsi, dans une logique de cohérence, le travail et les objectifs du Conservatoire concordent avec ceux définis dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 et la mise en œuvre des actions est concertée.

Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

C'est une politique européenne qui vise à préserver la biodiversité sur certains sites d'intérêt écologique, tout en tenant en compte les activités humaines.

Le contrat global Sequana



Le Contrat Global Sequana concerne le bassin versant de la Haute-Seine. Il s'étend des sources de la Seine en Côte-d'Or jusqu'aux portes de l'agglomération troyenne, à Clerrey, dans l'Aube. Il s'inscrit dans une démarche de préservation et d'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels aquatiques et humides.

Le Conservatoire accompagne la mise en œuvre de ce contrat en tant qu'expert de la gestion des milieux humides. De plus, les mesures de gestion réalisées sur les sites du Conservatoire répondent pleinement aux objectifs du contrat.

Les actions du Contrat Global s'articulent autour de 4 objectifs :

- La reconquête et la préservation de la fonctionnalité des milieux aquatiques,
- La réduction des impacts du petit cycle de l'eau sur l'environnement,
- La lutte contre les pollutions diffuses,
- L'animation, le suivi et la communication sur l'ensemble des thématiques : auprès du grand public, des scolaires, des élus, du monde agricole...

Pour en savoir plus...

Sur les sites du Conservatoire

Vous pouvez contacter

le Chargé de missions territorial 21 :

Guillaume DOUCET

Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne
Chemin du Moulin des Etangs - 21600 Fénay
Tel : 03 80 79 25 99
guillaume.doucet@cen-bourgogne.fr

Visitez le site internet du Conservatoire :

www.cen-bourgogne.fr

Sur le site Natura 2000 « Milieux forestiers du Châtillonnais avec marais tufeux et sites à Sabot de Vénus »

Vous pouvez contacter la structure animatrice du site :

Bertrand BARRÉ

Office National des Forêts

11 C rue René Char - Quartier de la Toison d'or
21000 Dijon
Tel : 03 80 76 98 30 • bertrand.barre@onf.fr



Sur le site Natura 2000 « Marais tufeux du Châtillonnais »

Vous pouvez contacter la structure animatrice du site :

Commune de Bure-les-Templiers

Mairie - 1 rue de la rivière - 21290 Bure-les-Templiers
Tel : 03 80 81 04 65
mairie.bure-les-templiers@wanadoo.fr



Sur le contrat global Sequana

Vous pouvez contacter le Syndicat

Intercommunal des Cours d'Eau Châtillonnais :

21 boulevard Morizot - 21400 Châtillon-sur-Seine
Tel : 03 80 81 56 25 • contact@sicec.fr



En couverture :

Marais du Cônois / Azuré des mouillères / Linaigrette à larges feuilles : G. Doucet - CENB
Agrion de Mercure : C. Foutel - CENB

Imprimé par S'Print sur papier recyclé à 75 exemplaires
Décembre 2016

Document réalisé
avec le soutien
financier de :



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE